

6  
FÉVRIER

G  
R  
È  
V  
E

COLLÈGES,  
LYCÉES,  
LYCÉES  
PROFESSIONNELS  
À L'APPEL DE SNES-FSU  
et SNUEP-FSU

snes  
fsu

U  
F.S.U.

➔ CONTRE LA **DÉGRADATION**  
DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
ET D'ENSEIGNEMENT

➔ Stop aux **DGH insuffisantes**

➔ Non aux **suppressions de postes**

➔ Stop aux **effectifs pléthoriques**

➔ Stop aux **pressions managériales**

➔ CONTRE LES RÉFORMES  
ÉDUCATIVES QUI CREUSENT  
LES **INÉGALITÉS**

➔ Pas d'aménagement, mais une  
nouvelle **réforme du collège**

➔ Non à **parcoursup**

➔ Non au **bac « maison »**

➔ Non à un **lycée** aux parcours  
**déstructurés et appauvris**

➔ Non à la formation professionnelle par  
la voie du **« tout apprentissage »**

➔ Non au transfert de l'**orientation scolaire** et des PSY-EN aux régions

## Les suppressions de postes ça suffit !

Rentrée 2018	
+ 130 élèves et - 7 emplois	
<b>en collège</b> + 100 élèves et + 1 emploi + 2 en Corrèze, + 2 en Creuse, - 3 en Hte-Vienne	<b>en lycée</b> + 30 élèves et - 10 emplois - 2 en Corrèze, - 4 en Creuse, - 4 en Hte-Vienne
H/E en 2007 : 1,35 en collège et 1,67 en lycée	H/E en 2018 : 1,28 en collège et 1,48 en lycée

Il manque 104 emplois dans les collèges et 170 emplois dans les lycées de l'académie pour retrouver le taux d'encadrement de l'année 2007 ! Ce sont donc des créations de postes qui sont nécessaires et non leurs suppressions.

Suite aux interventions du SNES-FSU lors des CTA des 12 et 24 janvier, des suppressions de postes ont déjà pu être évitées en lycée. Il est indispensable de dénoncer en CA les propositions de suppressions de postes, d'y faire voter des motions et de les adresser au Recteur, de nous en faire copie pour que le SNES-FSU puisse intervenir lors du CTA de mars.

## La mise en concurrence délétère ça suffit !

Depuis 10 ans l'autonomie des établissements n'a cessé d'être renforcée avec la gestion des marges horaires en lycée puis en collège. Disciplines, enseignant-e-s et établissements, sont ainsi mis en concurrence. La possibilité de doubler ou non les classes dans une discipline, de proposer ou non un enseignement optionnel ou de décider de son horaire, sans moyens supplémentaires, engendre des conflits au sein des équipes, le climat dans les salles des profs en pâtit. Nous avons besoin de grilles horaires nationales et de moyens fléchés pour les dédoublements. Les propositions contenues dans le rapport Mathiot de **renforcer les prérogatives du conseil pédagogique** (au détriment de celles du CA), avec la **mise en place de sortes de contremaîtres pédagogiques**, que seraient les membres de ce conseil rénové, sont de nature à aggraver encore la situation. Dans le cadre budgétaire que l'on connaît, **cette autonomie de façade vise à faire endosser aux équipes la responsabilité des suppressions de postes et des dégradations de leurs conditions de travail**. L'**annualisation du service des enseignant-e-s** demandée par le rapport Mathiot serait à l'évidence un moyen nouveau de gérer au mieux cette pénurie de moyens... au détriment de la qualité de vie personnelle et professionnelle des enseignant-e-s. C'est inacceptable !

## Les prescriptions ça suffit !

Les pressions exercées par les IPR ou chefs d'établissements pour imposer aux enseignant-e-s de « bonnes pratiques » ou des modalités d'évaluation des élèves, se multiplient et s'y ajoute une réunionnisme aigüe. Nos métiers sont de plus en plus prescrits quand dans le même temps, les moyens de faire réussir au mieux tous nos élèves ne nous sont pas donnés.

**Alors pas d'hésitation,  
toutes et tous en grève le 6 février**